



**SÉANCE DU 22 JUIN 2017 – 20H.30**  
**RELEVÉ DES DÉCISIONS**

**Présents :** tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Mme DELATTRE Elisabeth (pouvoir à Mme NICOLAS Chantal), M. GENTRIC Jean Jacques (pouvoir à M. BERNARD Ronan) et Mme BUHANNIC Hélène.  
**Secrétaire de séance :** Mme CONAN Solène.

**⇒ MODIFICATION DU PLU :**

Le Conseil a validé le dossier de modification du plan local d'urbanisme qui sera soumis à enquête publique à la rentrée de septembre. Cette modification va permettre notamment de recenser les changements d'affectation possible en zone N, ainsi que quelques ajustements de classement.

**⇒ AMÉNAGEMENT DU BOURG:**

Le Cabinet Lieu Dit mandaté pour l'étude de réaménagement du centre bourg et de la rue André Foy présentera ses travaux à la commission urbanisme le 29 juin. Une réunion du comité de pilotage sera organisée première quinzaine de juillet.

**⇒ HAMEAU DE GUERVEUR:**

Le Conseil a validé le lancement des travaux de la 2<sup>ème</sup> phase de viabilisation du lotissement communal. L'offre de pose de 12 candélabres d'éclairage public d'un montant de 34.100 € a été acceptée avec une participation du SDEF (Syndicat Départemental d'Équipement et d'Électricité du Finistère) à hauteur de 4.500 €. Le Conseil a décidé de fixer le prix du lot n°16 à 36 € le m<sup>2</sup> compte tenu de la présence d'un sous-sol granitique compact engendrant des plus-values dans la construction.

**⇒ RUE AR MARQUIS :**

Le Conseil a décidé de confier au Cabinet de géomètre CIT l'étude de la sécurisation de la rue à mettre en œuvre à l'issue de la réalisation d'un tapis d'enrobé à l'automne par le Conseil Départemental : coût 3.600 €

**⇒ RESIDENCE DU VIEUX PUIITS :**

Les conditions du projet dans la parcelle « ex-Coroller » ont été validées par les offices d'HLM Douarnenez Habitat et Finistère Habitat. L'étude de ce projet pourra donc être lancée dès la rentrée. Une première tranche est programmée en 2018.

**⇒ POSE D'UN ABRIBUS:**

Un abribus scolaire sera installé dans le quartier du stade.

**⇒ LOTISSEMENT DE COUMOLLEC:**

Le Conseil a décidé l'achat du terrain de Mme ANDRO route de Kervargon, prix 8,6 € le m<sup>2</sup> de la partie constructible et 0,5 € le m<sup>2</sup> pour le reste.  
Pour l'étude de ce projet la Commune doit s'entourer des services d'un architecte.

### **⇒ NUMÉROTATION DE HAMEAUX :**

Les hameaux de Kerhat et de Kerverret Vian recevront une numérotation postale.

### **⇒ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :**

Le Conseil décide l'attribution des subventions :

#### **Associations locales :**

-Association Eol Hyène – Kerroët : 80 €

-Association Sources Vives -41 rue Ar Mor : 150 € (subvention de démarrage)

#### **Associations extérieures :**

-IFAC campus des métiers : 15 €

-Plonéour Twirling Club : 60 €

-Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 70 €

-Hand Ball Club du Cap Sizun : 60 €

### **⇒ SALLE DE SPORTS :**

Des tracés supplémentaires de terrains de badminton seront réalisés :  
coût 918 € T.T.C.

### **⇒ LIAISONS DOUCES :**

La commission liaisons douces réunie dernièrement poursuit ses travaux en vue d'améliorer les cheminements doux. Quelques points dangereux seront à traiter au niveau de traversées de routes départementales.

### **⇒ SIVU CENTRE DE SECOURS :**

Avis favorable pour la transformation du SIVU centre de secours de Douarnenez en syndicat mixte.

### **⇒ COMMISSION TRANSFERT DES CHARGES :**

Une commission locale d'évaluation des charges transférées est constituée au sein de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Le Maire, l'adjoint aux finances sont désignés membres. La demande d'un troisième poste sera faite pour le groupe minoritaire.

### **⇒ DEMANDE DE SUBVENTION :**

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la Région pour les études d'aménagement du centre bourg et la rue André Foy.

### **⇒ DIVERS :**

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) sera versé à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et affecté au développement du réseau numérique

-Un avenant au contrat de télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité est accepté

-Le période de temps partiel en vigueur sur la Commune est porté à 2 ans

-Un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool sur le secteur de l'aire de détente et de l'école sera pris

-Le secrétariat de la Mairie sera fermé les samedis à compter du 8 juillet jusqu'au 2 septembre inclus.

---